

# GF INFRASTRUCTURES DURABLES SLP

Investir dans des actifs réels et durables



## Les infrastructures, une nouvelle opportunité de placement


Les infrastructures constituent une classe d'actifs d'avenir selon nous. Elles répondent à des enjeux de développement durable et nécessitent d'importants besoins de financement. Découplées des marchés financiers, elles offrent un potentiel de protection contre l'inflation et la cyclicité économique. Les infrastructures cherchent à délivrer des rendements stables et à apporter une visibilité à long terme pour les investisseurs.

### Un accès privilégié à des actifs sélectionnés par une équipe d'experts

#### Un processus d'investissement rigoureux

La gestion du portefeuille suit un processus d'investissement structuré et rigoureux sur des opportunités d'investissement identifiées par l'équipe de gestion intégrant des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG).



 En moyenne, il faut environ 3 mois pour investir dans une nouvelle opération aux conditions de marché actuelles

### Les critères ESG

#### L'ESG, un élément intrinsèque de la gestion

Une méthodologie de notation ESG interne dédiée à l'infrastructure permet d'évaluer l'impact de nos investissements sur la base des Objectifs de Développement Durable des Nations Unies. De plus, grâce à un outil innovant piloté par un cabinet de conseil spécialisé dans le changement climatique (Carbone 4)<sup>1</sup>, l'équipe de gestion mesure l'empreinte carbone des investissements et évalue l'alignement du portefeuille avec la trajectoire 2°C.



#### L'application des critères de sélection stricts axés sur l'ESG permet de :

Assurer une maîtrise des risques ESG pouvant être potentiellement destructeurs de valeur

Orienter les décisions d'investissement afin d'obtenir des rendements durables à long terme et créer de la valeur

Favoriser le changement et encourager les comportements vertueux de cette classe d'actifs

## Mémo



Article 8 selon le règlement SFDR<sup>2</sup>  
Evaluations ESG totalement intégrées



Une gestion institutionnelle reconnue



Diversification géographique :  
Min 70 %  
Union européenne



Investissement en multi-devises



Greenfield & Brownfield<sup>\*</sup>

<sup>\*</sup>Un investissement dit Greenfield est un nouvel actif à construire alors qu'un investissement dit Brownfield est un actif en phase d'exploitation.

## Infrantry<sup>3</sup>, un acteur clé des infrastructures durables en Europe



Une société de gestion de l'écosystème Generali Investments



Plus de 60 experts dédiés à l'investissement en infrastructures



Plus de 7,7 Mds € d'encours sous gestion<sup>4</sup>



Vision et expertises indépendantes

**infrantry**

## Investissements éligibles pour GF Infrastructures Durables

Investissements primaires et secondaires offrant une exposition directe ou indirecte à des actifs d'infrastructures :

- Investissements Greenfield et Brownfield
- Dette et Fonds propres
- Exclusion des projets directement liés au charbon, pétrole, nucléaire et combustibles fossiles non conventionnels
- Exclusion des investissements ne répondant pas à nos critères stricts ESG
- Limite de 10 % par investissement (pouvant être portée jusqu'à 20 % sur décision de la société de gestion)
- Limite de 60 % par secteur : Transports, Environnement (gestion de l'eau et des déchets), Infrastructures Sociales, Electricité, Energie et Télécommunications
- Focus sur les investissements en euros dans les pays de l'OCDE :
  - Minimum 70 % d'investissement réalisé en euros dans l'UE
  - Maximum 30 % sur les autres pays de l'OCDE

## Contacts



**Gabriele ALBERICI**  
Directeur Commercial France et Italie  
[gabriele.alberici@generali-invest.com](mailto:gabriele.alberici@generali-invest.com)  
+39 34 82 83 19 73



**Eva ABI NADER**  
Responsable Relations Partenaires  
[eva.abinader@generali-invest.com](mailto:eva.abinader@generali-invest.com)  
07 61 52 02 79



**Éric HESNAULT**  
Responsable Relations Partenaires  
[eric.hesnault@generali-invest.com](mailto:eric.hesnault@generali-invest.com)  
06 50 82 40 66



**Alexis FILISETTI**  
Responsable Relations Partenaires  
[alexis.filisetti@generali-invest.com](mailto:alexis.filisetti@generali-invest.com)  
06 59 69 58 61



**Maria DELION**  
Responsable Marketing  
[maria.delion@generali-invest.com](mailto:maria.delion@generali-invest.com)  
01 58 38 18 74

## Informations générales

**Forme juridique :** Fonds français, Société de Libre Partenariat (SLP) avec un statut ELTIF (fonds européen d'investissement à long terme)

**Durée du fonds :** 35 ans (à partir de la date de constitution)

**Période de détention recommandée :** 8 ans

**Valorisation du fonds :** 2 fois par mois (le 15 et le dernier jour calendaire) en collaboration avec une entité indépendante

**Société de gestion :** Infrantry

**Dépositaire :** BNP Paribas S.A.

**Auditeur :** Ernst & Young Audit

Le fonds est classé Article 8 selon le règlement SFDR<sup>2</sup>

## Détails de la part

Part	Capitalisation <sup>5</sup>
Date de lancement	27 mars 2020
Commission de gestion	0.75% + commission de surperformance <sup>6</sup>
Code ISIN	FR0013473667

## Risques<sup>7</sup>

Risque plus faible

Risque plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Les principaux risques du fonds : Risque de perte en capital, risque de crédit, risque de liquidité, risque de durabilité, risques liés aux investissements dans les infrastructures

Source : Generali Asset Management S.p.A. Società di gestione del risparmio – Octobre 2024

<sup>1</sup> Carbone 4 accompagne la transformation des organisations vers la décarbonation, l'adaptation au changement climatique et la restauration de la biodiversité. Pour en savoir plus, consultez le site : <https://www.carbone4.com/>

<sup>2</sup> Conformément au Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 (SFDR) portant sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers, le fonds promeut, entre autres, des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques, à condition que les entreprises dans lesquelles les investissements sont réalisés suivent des pratiques de bonne gouvernance.

<sup>3</sup> Avant le 13 septembre 2022, la société de gestion, créée en 2018, était nommée Generali Global Infrastructure

<sup>4</sup> Infrantry, données à fin S1 2024

<sup>5</sup> La société de gestion pourra effectuer des distributions provisoires

<sup>6</sup> Liste des frais non exhaustive. Tous les frais et commissions sont détaillés dans les statuts du Fonds

<sup>7</sup> L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit sur la période d'investissement recommandée. Les données utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du produit. Il n'est pas certain que la catégorie de risque demeure inchangée, le classement du produit étant dès lors susceptible d'évoluer dans le temps. Les facteurs de risque sont décrits de manière exhaustive dans les Statuts.

**Les investisseurs ne doivent investir dans le Fonds qu'après avoir examiné attentivement les documents réglementaires correspondant.** Ce document ne constitue en aucun cas une recommandation implicite ni explicite d'une stratégie ou d'un conseil en investissement. Avant toute transaction, l'investisseur doit avoir pris connaissance des documents réglementaires en vigueur qui lui ont été communiqués. Ce document est produit par Generali Asset Management S.p.A. Società di gestione del risparmio (« Generali AM ») afin de présenter les modalités et règles de fonctionnement du Fonds professionnel Spécialisé (FPS) constitué sous la forme d'une Société de Libre Partenariat (SLP) dénommée « GF Infrastructures Durables S.L.P. », gérée par Infrantry, société par actions simplifiée agréée par l'AMF, en qualité de société de gestion de portefeuille et de gestionnaire de fonds d'investissement alternatifs (AIFM) sous le numéro GP-19000030. Ce Document ne constitue pas un acte de commercialisation au sens de la Directive AIFM (Directive 2011/65/UE) sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs). Ce Document n'est préparé qu'à titre d'information et ne constitue par une documentation commerciale ou une offre de souscription ou d'acquisition de parts de GF Infrastructures Durables S.L.P.. La commercialisation de GF Infrastructures Durables S.L.P. n'a pas été autorisée en France ou à l'étranger. La remise de ce Document ne constitue pas un conseil en investissement financier ou la fourniture de tout autre service d'investissement au titre de la Directive MIF (Directive 2014/65/UE sur les Marchés d'instruments financiers). Ce Document est exclusivement destiné à être remis par Generali AM à des conseillers en gestion de patrimoine ou à des conseillers en investissements financiers afin que ces derniers puissent présenter à leurs clients l'opportunité d'investir dans des Unités de Compte ayant pour référence GF Infrastructures Durables S.L.P., dans le cadre de leurs contrats d'assurance-vie conclus avec des entités du Groupe Generali. Le Document ne peut être remis ou communiqué directement ou indirectement à d'autres personnes, en particulier les assurés mentionnés ci-avant. La réception de ce Document implique un engagement de son destinataire à la garder confidentielle, y compris toute donnée complémentaire fournie ultérieurement. La divulgation, la copie, la distribution ou l'utilisation de ce Document et de l'information qu'elle contient est strictement interdite, sans l'autorisation écrite expresse de Generali AM et Infrantry. Ce Document n'a pas été revu par l'AMF ou toute autre autorité de régulation. Tout investissement dans des Unités de Compte ayant pour référence GF Infrastructures Durables S.L.P. devra être réalisé conformément à la réglementation applicable aux contrats d'assurance-vie, en accord avec les entreprises d'assurance commercialisant ces contrats. Ces investissements devront être fondés sur une analyse propre des conséquences, notamment juridiques, fiscales et financières ou toute autre conséquence liée à un tel investissement, compte tenu de ses avantages et des risques qu'il comporte. Les informations incluses dans ce Document étaient correctes au moment de sa rédaction, sans obligation pour Generali AM de les mettre à jour. Aucune déclaration n'est faite ni aucune garantie n'est donnée sur (i) l'exactitude ou l'exhaustivité des informations, déclarations, points de vue, projections ou prévisions présentés dans ce Document, (ii) sur le fait que les objectifs de GF Infrastructures Durables S.L.P. seront atteints ou (iii) le fait les montants investis seront recouvrés.

Tous les investissements sont soumis à des risques. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Dans le cas d'un investissement dans des Unités de Compte ayant pour référence GF Infrastructures Durables S.L.P., il existe un risque de perte en capital. Ce Document contient des informations qui pourront faire l'objet de modifications, mises à jour ou vérifications. Toute analyse sur les modalités de fonctionnement de GF Infrastructures Durables S.L.P. devra être réalisée exclusivement sur la base de la documentation juridique finale (statuts de GF Infrastructures Durables S.L.P.). En cas de contradiction entre les termes du Document et ceux contenus dans la documentation juridique de GF Infrastructures Durables S.L.P., cette dernière prévaudra. Les destinataires de ce Document peuvent demander des renseignements supplémentaires à Generali AM ou Infrantry.

UNIQUEMENT POUR LES PROFESSIONNELS DE L'ÉPARGNE ET DE L'INVESTISSEMENT APPARTENANT AUX RÉSEAUX DE GENERALI VIE

Visitez notre site internet :  
[www.generali-investments.com](http://www.generali-investments.com)

et sur Youtube :  
Generali Investments

sur LinkedIn :  
Generali Investments



**GENERALI**  
INVESTMENTS